

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 537

présenté par
M. Lachaud

ARTICLE 2

Après l'alinéa 9, insérer les deux alinéas suivants :

« – après le même 3° , il est inséré un 4° ainsi rédigé :

« 4° Présente l'ensemble des leviers économiques permettant d'assurer un financement des différentes branches de ces régimes, notamment une hausse des cotisations, indexée sur une hausse des salaires, une mise en place de politiques volontaristes de lutte contre le chômage et de réduction des inégalités salariales, une diminution du temps de travail ainsi qu'une indexation d'une partie des prélèvements opérés sur le capital. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que soient intégrés d'autres facteurs macro-économiques de pilotage de nos pensions de retraites. Nous pensons que l'enfermement dans lequel se trouve la pensée économique de nos jours est responsable du dépeçage progressif de nos biens communs. Or, dans la perspective de la transition écologique que nous allons devoir mener, l'ensemble de nos services publics, des institutions qui génèrent du bien commun et ont été fondées pour l'intérêt général seront là pour assurer notre résistance au choc que la modification de nos comportements de consommation va engendrer. Il est donc fondamental de préserver l'ensemble de ces services. Le cadre austéritaire, qui définit comme des « dépenses » ce que nous considérons comme étant des investissements, pèsent sur la façon avec laquelle la loi est votée. Nous proposons que doivent être ajoutée-s d'autres leviers - qui sont soutenus par de nombreux économistes : une hausse des cotisations, indexée sur une hausse des salaires, une mise en place de politiques volontaristes de lutte contre le chômage et de réduction des inégalités salariales, une diminution du temps de travail ainsi qu'une indexation d'une partie des prélèvements opérés sur le capital. Cela aura pour effet d'augmenter largement les cotisations versées, ainsi que permettra une amélioration générale du bien être des personnes.